

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le 15 mai 2023, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à 18 heures.

Présents :

monsieur Stephen Matthews, maire
monsieur Patrick Côté, conseiller district #2,
monsieur Jacques Decoeur, conseiller district #3,
madame Jessica Larivière, conseillère district #4,
monsieur Pierre Fournier, conseiller district #6,

Les membres présents forment le quorum.

Absent (s) : monsieur Michael Steimer, conseiller district #1,
madame Audrey Paquette-Poulin, conseillère district # 5,

Est aussi présent :

monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

1.1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance extraordinaire est ouverte à 18 heures et présidée par monsieur Stephen Matthews, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoit Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

2.

2023-05-R110

ADOPTION DU CONTENU DE L'AVIS DE CONVOCATION

CONSIDÉRANT que l'avis de convocation conformément à l'article 46 de la loi sur la Sécurité civile a été signifié à tous les membres du conseil;

Il est proposé par madame Jessica Larivière,
appuyée par monsieur Patrick Côté

et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) :

D'accepter le contenu de l'avis de convocation ci-après:

- 1 Ouverture de la séance;
- 2 Adoption du contenu de l'avis de convocation;
- 4.1 Prolongation de l'état d'urgence local;
- 12 Période de questions;
- 13 Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

4.1

2023-05-R111

FIN DE L'ÉTAT D'URGENCE

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a ratifié l'état d'urgence le 15 avril 2023 selon la loi sur la sécurité civile R.L.R.Q c. S. 2-3;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a prolongé l'état d'urgence le 20 avril, 25 avril, 30 avril, 5 mai et le 10 mai 2023;

CONSIDÉRANT que la décrue est maintenant à un niveau qui permet l'ouverture des chemins en zone inondable;

Il est proposé par monsieur Pierre Fournier,
appuyé par monsieur Jacques Decoeur

et résolu :

Que le conseil municipal ne renouvèle pas l'état d'urgence et continuera de mettre en place son plan de réintégration des résidences.

Que le conseil municipal remercie les bénévoles et employés pour leurs supports aux citoyens touchés par les inondations 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Stephen Matthews, maire ouvre la période de questions à 19 h 02 pour se terminer à 19 h 02.

Aucune personne ne demande à se faire entendre.

13.

2023-05-R112

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Jessica Larivière, appuyée par monsieur Jacques Decoeur et résolu :

De lever la séance extraordinaire à 19 h 03 considérant que le contenu de l'avis de convocation est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
Secrétaire-trésorier**

**Stephen Matthews,
Maire**